



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Fonctionnement : Alpes-Maritimes

Question écrite n° 3858

### Texte de la question

M Jean Ueberschlag attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur le tragique accident de bateau survenu à Antibes le 17 août dernier et qui a provoqué la mort de Thomas di Fava. Il lui demande de répondre aux rumeurs parues dans les médias faisant état de l'identification du pilote du bateau meurtrier. Dans l'hypothèse où ces informations se révéleraient exactes, il souhaite connaître l'action entreprise à son encontre.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le garde des sceaux, ministre de la justice, a l'honneur de porter à la connaissance de l'honorable parlementaire que les investigations menées dans le cadre de l'information judiciaire ouverte à la suite de l'accident de bateau survenu au large d'Antibes le 17 août 1988 n'ont pas à ce jour permis l'identification de l'auteur des faits. Les recherches continuent activement sur commission rogatoire et la chancellerie suit avec un soin tout particulier le déroulement de cette procédure.

### Données clés

**Auteur :** [M. Ueberschlag Jean](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3858

**Rubrique :** Justice

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** justice

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 octobre 1988, page 2874